

# Pour une gestion rationnelle des fonds

## MOTION VOTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES FRANÇAIS LE 28 MAI 1978

La Bibliothèque nationale ne pouvant assurer seule la conservation et une saine exploitation du patrimoine culturel imprimé et audio-visuel, le Congrès de l'Association des Bibliothécaires français réuni à Versailles le 28 mai 1978 demande aux deux Ministères de tutelle de préparer un programme de coopération, répartissant les tâches et responsabilités de toutes les bibliothèques dans le domaine de l'acquisition et de la conservation des documents.

Ces responsabilités doivent être attribuées à l'échelon local, régional et national et les charges en résultant assurées par toutes les collectivités publiques concernées.

Des moyens spécifiques doivent être attribués aux bibliothèques de toutes catégories pour leur permettre d'accomplir, à l'échelon local et régional, la mission de conservation-communication dont elles reçoivent la responsabilité. Mais l'accès universel aux documents ne peut être totalement assuré que si les bibliothèques s'appuient, à l'échelon national, sur un Centre national de prêt et sur des catalogues collectifs dotés de moyens suffisants pour être rapides, efficaces et complets.

*La motion du Congrès de Versailles a été envoyée à Monsieur le Directeur des Affaires générales et financières chargé du Service des Bibliothèques et à Monsieur le Directeur du Livre, précédée de la lettre suivante :*

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint les « conclusions » du Congrès de l'Association des Bibliothécaires français à Versailles.

Elles se présentent sous la forme d'une motion résumant la position de l'Association sur le problème du stockage en coopération et d'un rapport final de M. Noë Richter.

Il me semble toutefois nécessaire d'insister sur les trois points importants qui se sont dégagés des discussions et constituent le « corps de doctrine » de l'ABF sur ce sujet.

Nous souhaitons que l'Administration prenne en compte ces vœux pour mettre en place une organisation cohérente et structurée de l'accès universel aux publications sur le territoire national.

Une politique d'AUP est importante car elle permettra, seule, aux chercheurs d'obtenir les documents dont ils ont connaissance par les bases de données documentaires.

L'installation dans les bibliothèques de terminaux reliés à ces bases accroît déjà de façon importante la demande de documents, et par conséquent la nécessité pour les bibliothèques de s'organiser afin de satisfaire cette demande.

Cette politique pourrait comprendre trois volets :

### 1) ORGANISATION RÉGIONALE

Elle consiste à attribuer à une bibliothèque existante la charge de recevoir, classer, stocker et prêter les dons de toutes les autres bibliothèques publiques et privées de la région.

Il est souhaitable que cette attribution soit décidée et financée par les pouvoirs publics.

Toutefois on peut envisager au départ une coopération volontaire, prenant la forme de conventions entre deux ou plusieurs bibliothèques pour confier à l'une d'entre elles disposant de locaux suffisants, ce stockage régional. Le trop-plein sera évidemment reversé au CNP.

Les groupes régionaux de l'ABF seraient le cadre propice pour déclencher, discuter et mettre au point une telle opération. Une ou deux régions pourraient dès maintenant tenter une expérience pilote.

Mais celle-ci ne peut réussir et se prolonger que s'il y a approbation morale et soutien financier des pouvoirs publics.

## 2) LE CENTRE NATIONAL DE PRÊT

L'existence d'un stockage centralisé, déversoir de tous les stockages régionaux voir locaux, est instamment réclamée par tous.

Les premières missions attribuées au CNP pourraient être :

- stockage national
- prêt de la production française à l'étranger
- prêt de la production étrangère en France
- organisation générale du prêt en France
- catalogue collectif
- correspondant national du prêt international.

Seul le point trois est encore imprécis.

La première option choisie est de commencer par une expérience complète dans un domaine restreint : les périodiques médicaux, puis de passer aux Congrès scientifiques et médicaux, puis de s'étendre aux périodiques scientifiques et ainsi de suite pour couvrir la totalité des sciences. Les plans sont en préparation, les études préalables en cours.

Mais ce projet, essentiel, ne peut réussir que s'il est suffisamment financé et il est inutile de tenter l'expérience sans moyens importants.

## 3) LES CATALOGUES COLLECTIFS

Ceux-ci existent mais leur efficacité ne sera totale que lorsqu'ils seront transformés en une base de données bibliographiques nationales reliées par terminaux à toutes les bibliothèques participantes.

Le réseau informatique des bibliothèques, réseau de catalogage collectif et en coopération est complémentaire du réseau documentaire car il fournit immédiatement la localisation de tout document.

Nous souhaitons vivement, Monsieur le Directeur, que le Service des bibliothèques, la Bibliothèque nationale et la Direction du livre reprennent ces propositions pour définir une politique de coopération entre bibliothèques et obtiennent les moyens suffisants pour la mettre en place.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mon respectueux dévouement.

Le Président,  
Marc Chauveinc.